Nations Unies S/PV.9302

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9302e séance

Mercredi 12 avril 2023, à 10 heures

New York

Président :	M. Nebenzia	(Fédération de Russie)
Membres :	Albanie	Mme Dautllari
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	Mme Alhefeiti
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	Mme Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	Mme Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/236)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

23-10189 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Avant d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, je rappelle à mes collègues qu'aujourd'hui, le 12 avril, est la Journée internationale du vol spatial habité, qui célèbre le jour où Youri Gagarine est devenu la première personne au monde à diriger un vol spatial habité. Nous espérons que l'espace demeurera une zone de coopération, de non-confrontation et d'exploration pacifique, et non le terrain d'une course aux armements.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/236)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/236, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'opportunité qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je commencerai par une mise à jour sur la situation sécuritaire, qui sera suivie par un survol des évolutions politiques et autres liées à la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Tel que décrit dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2023/236), la situation sécuritaire demeure instable, marquée comme elle l'est par la poursuite des actes de violence perpétrés par les groupes terroristes dans certaines zones du Mali, avec des conséquences dévastatrices pour la population civile.

Les membres du Conseil se souviendront que c'est à peu près à la même époque l'année dernière que j'avais appelé l'attention du Conseil sur la crise sécuritaire en cours dans la région de Ménaka, dans le nord-est du Mali (voir S/PV.9012). Par la suite, en juin de la même année, j'ai exprimé à nouveau mes préoccupations sur la détérioration de l'environnement sécuritaire et son impact sur la protection des civils (voir S/PV.9061). J'ai également mis en relief les capacités limitées de la Mission et des autorités maliennes pour y faire face.

Depuis le début de l'année, la situation s'est encore davantage aggravée avec la recrudescence des affrontements entre l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM), qui sont en compétition pour étendre leurs zones d'influence et contrôler les voies d'approvisionnement et se livrent à des attaques incessantes contre les populations civiles.

Les Forces de défense et de sécurité maliennes conduisent des opérations contre l'EIGS autour de la ville de Ménaka et dans des zones plus au sud, incluant I-n-Délimane, tout en effectuant des escortes de convois le long de l'axe Ménaka-Anderamboukane et sur la route entre Ménaka et Ansongo. Le 24 mars, les forces armées nigériennes ont annoncé avoir conduit des opérations visant à poursuivre des éléments de l'EIGS à Hamarat, dans la région de Ménaka. Malgré tout, la situation sécuritaire et humanitaire demeure catastrophique, avec maintenant plus de 30 000 personnes déplacées ayant convergé vers la ville de Ménaka depuis le début de l'année dernière. Environ 2 400 déplacés ont aussi trouvé refuge dans une zone située à moins de deux kilomètres au nord du camp de la MINUSMA à Ménaka. J'ai vu de mes yeux l'impact dévastateur de ces développements lorsque j'ai visité Ménaka il y a trois semaines, la cinquième visite du genre depuis mon arrivée au Mali en mai 2021. L'afflux des déplacés internes a accru la pression sur la réponse humanitaire, avec des populations ayant des besoins urgents liés à l'eau potable, à la nourriture, aux médicaments et aux abris. Écouter les déplacés, alors qu'ils nous suppliaient littéralement d'avoir de l'eau potable pour boire, était une expérience bouleversante.

Dans cet environnement de plus en plus complexe, la MINUSMA, avec ses capacités limitées, continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils à travers une combinaison de patrouilles diurnes et nocturnes, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, et ce, jusqu'à 15 kilomètres hors de la ville de Ménaka. En outre, la Mission poursuit ses activités de promotion de la réconciliation et de la cohésion sociale afin de désamorcer les tensions intercommunautaires. La Mission a aussi, par moment, appuyé les autorités locales à travers la fourniture de services sociaux de base, y compris la distribution d'eau potable à des déplacés dans la ville de Ménaka. Je profite de cette opportunité pour rendre hommage aux acteurs humanitaires pour leur engagement, tout en plaidant en faveur de la mobilisation de ressources additionnelles, afin qu'ils puissent répondre aux besoins exprimés sur le terrain. À la date d'aujourd'hui, et pour l'ensemble du Mali, seulement 8 % des 751 millions de dollars demandés pour le Plan de réponse humanitaire 2023 ont été mobilisés.

Outre Ménaka, Gao et le centre restent également confrontés à des situations difficiles. Plus de 61 000 personnes ont été déplacées depuis l'année dernière dans la région de Gao. Au cours des trois derniers mois, l'EIGS et le JNIM se sont affrontés près de Bara, I-n-Tillit, Anchawadi et Tessit. Les mouvements signataires ont également été impliqués dans des combats contre l'EIGS. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont fait état des opérations qu'elles ont conduites contre les groupes terroristes dans la région, notamment par l'emploi de moyens aériens. La MINUSMA, quant à elle, en collaboration avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, mène des actions de patrouille et de protection par le biais de patrouilles couvrant 17 sites de déplacés internes dans les villes de Gao et d'Ansongo, dans le nord-est du Mali, l'objectif étant d'améliorer la sécurité et la sûreté des déplacés tout en prévenant des attaques potentielles par des éléments extrémistes. Des opérations ont également été conduites dans d'autres localités, y compris Djebok (à environ 34 kilomètres au nord-est de la ville de Gao), ainsi qu'ailleurs dans la région.

Le centre du Mali continue également de faire face à des défis sécuritaires et autres complexes. La plupart des incidents enregistrés au cours des trois derniers mois ont eu lieu dans les régions de Mopti et de Ségou. D'une manière générale, les opérations menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans ces zones ont permis de perturber les activités des groupes extrémistes, notamment les forçant à se disperser dans les zones avoisinantes des régions de Tombouctou et de Gao. Sous pression, les groupes extrémistes ont accru l'usage d'engins explosifs improvisés visant les mouvements terrestres des Forces de défense et de sécurité maliennes, en plus d'attaques surprises sur plusieurs postes de police le long des principaux axes d'approvisionnement. Dans ce contexte, l'adoption par le Gouvernement malien de la stratégie politique pour la stabilisation du centre en septembre dernier et son lancement en mars, en présence du Premier Ministre et de plusieurs partenaires du Mali et de la MINUSMA, est une étape importante en vue de la mise en œuvre d'une approche holistique de la crise complexe que traverse le centre du Mali. La MINUSMA, qui a appuyé l'élaboration de la stratégie, accompagnera le Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre et les comités régionaux de coordination, en plus de l'appui direct fourni sur le terrain à travers des activités de promotion de la cohésion sociale, de règlement de conflit et de réconciliation, y compris dans les zones de Niono, Douentza et Koro. La MINUSMA poursuit ses opérations de protection de population également à Ogossagou et à Douentza, et nous aidons aussi à la protection des infrastructures critiques et à la facilitation de l'accès aux routes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Mission continue d'accorder une attention particulière à la situation des droits humains au Mali, conformément à son mandat. Les conclusions préliminaires pour le premier trimestre, de janvier à mars, montrent une fois de plus que la majorité des violations des droits humains et des atteintes à ces droits ont été commis par des groupes extrémistes. Comme je l'ai souligné lors de mes précédentes interventions devant le Conseil, les autorités maliennes doivent tout mettre en œuvre pour que les opérations militaires contre les groupes extrémistes et terroristes soient conduites dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, que les violations et les atteintes à ces droits fassent l'objet d'enquêtes transparentes et diligentes, et que leurs auteurs soient traduits en justice. Parallèlement, je compte poursuivre le dialogue avec les autorités maliennes pour renforcer notre coopération et faciliter la pleine mise en œuvre du mandat de la Mission en matière de droits humains, en particulier les enquêtes sur les allégations de violations et d'atteintes à ces droits, dans le but de renforcer la justice et la responsabilité, qui sont indispensables pour instaurer durablement la stabilité

au Mali. Je saisis cette occasion pour souligner qu'au cours de la période considérée, nous avons continué à apporter un appui important aux Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits humains et du droit international humanitaire et nous avons poursuivi les activités de sensibilisation à leur intention. Je me félicite de la collaboration que nous avons développée dans ce domaine.

Compte tenu des défis liés à la sécurité que j'ai évoqués, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une coordination plus étroite entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA. Cela permettra d'utiliser plus judicieusement les ressources disponibles et d'améliorer notre efficacité sur le terrain. À cet égard, je salue les mesures déjà prises au niveau régional entre les anciens commandants locaux et la force et la police de la MINUSMA, ainsi que les efforts concertés des responsables de la force et de la police de la MINUSMA et de leurs homologues maliens à Bamako. Ces mesures doivent être renforcées conformément au mémorandum d'entente de 2017 conclu entre le Mali et la MINUSMA, comme il est souligné dans les résolutions successives donnant mandat à la Mission et dans l'examen stratégique interne qui vient de s'achever (S/2023/36). Nous poursuivrons les consultations avec nos partenaires maliens pour parvenir à un niveau de coordination qui soit à la hauteur des défis à relever et qui permette à la MINUSMA de mieux s'acquitter de son mandat, dans l'intérêt du peuple malien.

La liberté de circulation est tout aussi importante pour l'efficacité de nos efforts. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, nous continuons de rencontrer des difficultés à cet égard, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nos moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et certains de nos mouvements sur le terrain. Des améliorations à cet égard sont essentielles pour que la Mission puisse répondre aux attentes légitimes de la population et des autorités maliennes en matière d'efficacité. Nous poursuivons le dialogue avec les autorités maliennes sur cette question, notamment en renforçant la coordination.

Enfin, il est crucial que la MINUSMA conserve sa pleine capacité opérationnelle pour qu'elle puisse contribuer véritablement à l'amélioration de l'environnement de sécurité et de protection au Mali. Je rends hommage à tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour les sacrifices qu'ils ont consentis pendant leur déploiement au Mali. J'espère que le Conseil continuera de soutenir la MINUSMA en veillant à ce qu'elle dispose du personnel en tenue et des capacités nécessaires.

J'en viens à présent aux récentes évolutions politiques au Mali. Comme les membres du Conseil le savent, la MINUSMA et la Médiation internationale, sous la direction de l'Algérie, ont continué de dialoguer avec les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 afin de trouver des moyens d'assurer la reprise des différents mécanismes de suivi de l'accord de paix. Leur paralysie depuis décembre a exacerbé les tensions et alimenté les inquiétudes sur la viabilité du processus de paix. Après de longues consultation avec les parties, la Médiation internationale a présenté la semaine dernière des propositions destinées à faciliter la reprise des activités des mécanismes de suivi et à accélérer la mise en œuvre des dispositions en suspens de l'accord de paix. L'ensemble de la Médiation internationale estime que ces propositions doivent tenir compte des préoccupations exprimées par les parties au cours des consultations tenues au Mali et en Algérie depuis le mois de janvier. J'espère sincèrement que les parties examineront ces propositions avec l'esprit de compromis nécessaire afin d'instaurer une sécurité et une stabilité durables et de récolter les dividendes de la paix tant attendus au Mali. De même, les parties doivent s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible d'aggraver les tensions ou de saper les efforts en cours. Plus que jamais, le moment est venu pour les parties de répondre à la profonde aspiration du peuple malien à la paix et de s'élever au-dessus des intérêts particuliers. L'appui continu du Conseil aux efforts déployés par la Médiation internationale est indispensable à ce stade.

En ce qui concerne la transition, les autorités maliennes ont annoncé le 10 mars le report du référendum constitutionnel, qui devait initialement avoir lieu le 19 mars. Ce report a été justifié par la nécessité d'assurer la pleine mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle Autorité indépendante de gestion des élections, et la mise en place de ses antennes régionales. Autre raison, la nécessité de vulgariser le projet de constitution, présenté par le Président de la transition aux parties prenantes maliennes le 20 mars. Bien que la nouvelle date n'ait pas encore été communiquée, les autorités maliennes ont déclaré que ce report ne compromettrait pas le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans les délais convenus, c'est-à-dire d'ici à mars 2024. À cette fin et comme le détaille le Secrétaire général dans son rapport, plusieurs mesures ont été prises par les autorités maliennes pour faciliter l'achèvement du

processus de transition, notamment l'élaboration de la version finale du projet de constitution et l'adoption de textes législatifs essentiels concernant la loi électorale et la réorganisation territoriale. Il convient également de signaler les efforts déployés actuellement pour opérationnaliser pleinement les structures régionales de l'Autorité indépendante de gestion des élections, ainsi que l'impression et la distribution des cartes d'identité biométriques, qui feront office de cartes d'électeur.

Bien que des défis majeurs subsistent, allant du nombre de scrutins à organiser pendant la période restante de la transition aux exigences logistiques et financières connexes et aux conditions de sécurité dans certaines parties du pays, il ne faut ménager aucun effort pour assurer le retour à la norme constitutionnelle d'ici à l'échéance fixée à mars 2024. L'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, qui comprend la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies au Mali, a continué d'apporter un appui multiforme au processus de transition en fournissant une assistance technique pour renforcer les capacités des membres de l'Autorité indépendante de gestion des élections aux niveaux national et local, ainsi que des ressources logistiques et financières pour soutenir l'administration des élections, notamment l'acquisition d'urnes et de matériel informatique, ce qui s'ajoute aux efforts déployés pour encourager l'inclusivité et le consensus à tous les stades du processus électoral. Je réitère l'appel du Secrétaire général à tous les partenaires pour qu'ils fournissent l'assistance nécessaire au Mali afin que les élections se déroulent dans les meilleures conditions.

Pour terminer, si les défis à relever au Mali sont nombreux, des progrès sont également réalisés dans certains domaines. Ces progrès ne doivent en aucun cas être négligés, même si ce qui a été accompli après une décennie de mobilisation internationale intense n'est pas à la hauteur des attentes, notamment de celles du peuple malien. Ils sont en effet la preuve qu'avec la mobilisation soutenue de la communauté internationale et les efforts des parties prenantes maliennes, la situation peut être renversée. Il est clair que la responsabilité de la stabilisation du pays incombe au premier chef aux Maliens, il ne saurait en être autrement. La situation difficile dans laquelle se trouve leur pays exige un regain de mobilisation et d'efforts pour tirer pleinement parti de la bonne volonté de la communauté internationale, notamment du Conseil, qui a toujours renouvelé le mandat de la MINUSMA depuis 2013. Dans le même ordre d'idées, je reste convaincu que l'ONU offre le meilleur cadre dans lequel soutenir la stabilisation durable du Mali et de la région du Sahel, en partenariat étroit avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous disposons de tous les outils nécessaires, du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement, et notre action est fondée sur les principes qui unissent l'ensemble des Membres de l'Organisation, dont le Mali fait partie. Cette position privilégiée doit continuer à être exploitée, étant donné l'importance de la stabilité du Mali pour la région et au-delà.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son intervention. J'insisterai sur trois points.

Le premier porte sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Conseil a toujours été unanime pour souligner l'importance majeure de cet accord et appeler à sa pleine mise en œuvre. Or, nous voyons qu'il est plus menacé que jamais. La tentation de l'escalade est réelle. Une reprise des hostilités serait désastreuse pour les populations du Mali, mais aussi pour celles de toute la région. Elle ferait le jeu des terroristes. Le Conseil doit donc appeler toutes les parties à la responsabilité et soutenir les efforts de médiation de l'Algérie et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Deuxièmement, je veux évoquer la transition politique. Elle doit se poursuivre dans les délais prévus. Le Conseil de sécurité doit être attentif à l'appréciation de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont pris des décisions très claires et qui assurent le suivi de ce processus, notamment suite au report du référendum constitutionnel prévu initialement le 19 mars. Il est crucial que tous les acteurs politiques et de la société civile puissent s'exprimer librement et participer à la campagne électorale.

Troisièmement, et enfin, je veux insister sur le rôle de la MINUSMA. Elle représente, depuis bientôt 10 ans, un effort considérable de la communauté internationale, avec le concours de dizaines de pays fournisseurs de contingents, qui paient un lourd tribut et que je veux ici saluer. C'est aussi un budget annuel de plus de 1,2 milliard de dollars. Bien sûr, cet outil n'est pas parfait. Nous devons être plus exigeants envers la MINUSMA. Le mandat est robuste et il faut le mettre en œuvre : protéger les civils, appuyer l'accord de paix,

garantir l'accès humanitaire aux milliers de déplacés. Comme toutes les opérations de maintien de la paix, la MINUSMA est mandatée dans le domaine des droits de l'homme, et elle doit pouvoir exécuter ses tâches sans entraves. À ce propos, il n'est pas normal que nous ne soyons toujours pas informés sur le massacre de Moura, commis il y a plus d'un an, avec, nous le savons, l'implication du groupe Wagner. Les responsables doivent être poursuivis. Mais il faut aussi reconnaître que la MINUSMA fait ce qu'elle peut dans un environnement difficile. Nous sommes extrêmement préoccupés par les restrictions à ses activités. C'est inacceptable. Je rappelle que, sans drones, la Mission ne peut mener d'opérations. Les annonces de retrait de nombreux contingents, qui représentent 20 % de la Force, doivent nous alerter sur la gravité de la situation.

La France appelle le Mali et tous les membres du Conseil de sécurité à considérer avec la plus grande attention l'examen stratégique présenté au mois de janvier par le Secrétaire général (voir S/2023/36). Ce document soulève des questions importantes auxquelles nous devons répondre ensemble, d'ici au renouvellement du mandat. Notre priorité à tous devrait être de prendre les décisions nécessaires pour que la MINUSMA puisse remplir sa mission. À ce titre, et je le rappelle, le Secrétaire général a fixé quatre paramètres indispensables : la poursuite de la transition politique, la mise en œuvre de l'accord de paix, la liberté de mouvement de la MINUSMA et le respect de l'intégralité de son mandat, y compris en matière de droits de l'homme. La France est prête à travailler à la réussite de la MINUSMA de façon constructive, avec tous les membres du Conseil, avec les pays fournisseurs de contingents et, bien sûr, avec le Mali.

Mme Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé. Nous saluons ses efforts et ceux de la MINUSMA pour favoriser la stabilité au Mali. Nous saluons également la participation du représentant du Mali à la séance d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je réaffirme notre solidarité constante avec le peuple malien qui aspire à vivre dans la dignité et la sécurité et à mettre fin au cycle de difficultés auxquels son pays est confronté. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche globale qui accorde une attention égale aux dimensions politique, humanitaire, de la sécurité et du développement. L'appui constant du Conseil est également nécessaire, notamment dans le cadre des débats sur le prochain renouvellement du mandat de la MINUSMA. Nous espérons que le Conseil parlera d'une seule voix dans l'intérêt du peuple malien, tout en tenant compte des perspectives régionales en la matière. Il est évident que, pour que les missions de maintien de la paix exercent efficacement leurs fonctions, elles doivent coopérer en permanence avec les pays hôtes et le Conseil doit veiller à ce que les forces de maintien de la paix puissent s'acquitter de leur mandat en toute sécurité. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'étude conjointe du Département des opérations de paix sur les capacités des forces militaires et de police, qui permettra de mieux informer les débats du Conseil sur l'avenir de la MINUSMA. Dans cet esprit, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, notre objectif principal doit rester la réussite du processus politique, compte tenu de son importance pour la consolidation des institutions de l'État. Il est donc essentiel de continuer d'avancer dans la transition politique, en particulier en ce qui concerne les modalités des élections prévues l'année prochaine, ainsi que les étapes constitutionnelles connexes. Le dialogue aux niveaux national et régional, y compris avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, reste un pilier indispensable pour faire fond sur les acquis du processus politique, qui nécessite également un appui constant de la communauté internationale. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali encadre l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité durables au Mali. Sur cette base, nous espérons que les efforts de médiation internationale aideront les signataires à communiquer de manière constructive afin d'aborder les questions en suspens et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'Accord.

Deuxièmement, pour régler les problèmes de sécurité au Mali, il faut adopter une approche à la hauteur de leur complexité, en particulier pour les problèmes de nature transfrontière. L'exemple le plus marquant est la menace posée par les groupes terroristes, tels que l'État islamique du Grand Sahara et les entités affiliées à Al-Qaida, qui, en propageant l'extrémisme et la violence, continuent de menacer la sécurité et la stabilité du Mali et de la région. La coopération régionale et sous-régionale est primordiale pour faire face à ces graves menaces. Nous pensons que les initiatives régionales et les efforts déployés par les dirigeants de la région pour renforcer la coordination et la coopération au Sahel sont des mesures encourageantes qui méritent d'être appuyées. Les Émirats arabes unis continuent de

soutenir les initiatives régionales, qui reflètent l'engagement des pays de la région à continuer de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs et au renforcement de la sécurité collective. Pour instaurer la paix et la stabilité sur le long terme au Mali, nous devons concentrer nos efforts sur la lutte contre les causes profondes de la violence et de l'extrémisme. Il s'agit notamment de veiller à ce que ces efforts soient adaptés au contexte local du Mali et aux besoins de la communauté, en veillant à associer les chefs religieux, les femmes et les jeunes aux initiatives visant à diffuser les valeurs de tolérance et de modération.

Comme nous le savons tous, il n'y a pas de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité. Il est donc essentiel de soutenir les programmes humanitaires et de développement au Mali. Des initiatives telles que la stratégie de stabilisation des régions du centre du Mali peuvent contribuer à prémunir les populations contre l'idéologie extrémiste et ouvrir des perspectives de prospérité. Nous pensons également qu'unifier les efforts nationaux permettrait d'améliorer les conditions de sécurité au Mali, notamment en favorisant la progression du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Troisièmement, une attention particulière doit être accordée à la crise humanitaire au Mali, causée par la violence, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Le fait que près de 9 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire appelle des efforts supplémentaires pour renforcer la résilience du Mali. Nous rappelons également qu'il importe d'améliorer notre compréhension du lien entre les changements climatiques et l'insécurité, y compris ses effets sur la situation humanitaire. Nous soulignons donc l'importance d'inclure dans le rapport du Secrétaire général des informations et des analyses sur les menaces que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité, afin d'aider le Conseil à réagir de manière dynamique, globale et efficace.

Mme Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé et salue le travail des soldats de la paix et du personnel dévoués de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons également la participation du représentant du Mali à la séance de ce jour.

Cette année est cruciale pour le Mali, qui se prépare à rétablir l'ordre constitutionnel d'ici mars 2024. Toutefois, l'Albanie reste préoccupée par la crise multidimensionnelle à laquelle le pays est confronté et par les paramètres restant à satisfaire pour faciliter cette transition. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous prenons acte des progrès réalisés par les autorités de transition au cours des derniers mois et nous nous félicitons de l'avancement du processus de révision constitutionnelle. Toutefois, il est essentiel que le projet soit maintenant adopté avec un large consensus. Nous encourageons les autorités à faciliter le retour à l'ordre constitutionnel dans les délais convenus avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et soulignons l'importance d'organiser un processus électoral transparent, inclusif et crédible associant les femmes et la société civile et respectueux de la liberté d'expression. La réforme constitutionnelle ne doit pas être une raison de retarder les élections.

Le fait que l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est au point mort est une préoccupation majeure, et nous demandons instamment à toutes les parties de manifester leur détermination à le mettre en œuvre. À cet égard, nous saluons les efforts de la Médiation internationale, nous nous félicitons du communiqué publié le 9 avril et nous nous associons à l'appel lancé aux parties pour qu'elles acceptent les propositions, surmontent leurs divergences et reprennent le dialogue.

Deuxièmement, nous restons extrêmement préoccupés par les conditions de sécurité au Mali. Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/236), les régions de Gao et de Ménaka sont désormais l'épicentre des hostilités menées par des groupes jihadistes violents qui prennent pour cible des civils, provoquent des déplacements massifs et utilisent des engins explosifs improvisés, lesquels ont tué trois soldats de la paix et en ont blessé cinq autres. Nous sommes conscients des défis auxquels les autorités de transition sont confrontées dans la lutte contre l'insécurité mais nous déplorons que, depuis que les Forces de défense et de sécurité maliennes ont commencé à mener des opérations militaires avec le groupe Wagner, les violations et les abus se sont multipliés. Nous soulignons que les États ont la responsabilité de mener leurs opérations militaires dans le respect des droits de l'homme et dans le cadre du droit international humanitaire.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par la MINUSMA pour collaborer avec les autorités de transition afin de stabiliser le pays. Malheureusement, la Mission reste confrontée à des restrictions importantes à sa liberté de circulation, avec environ 300 autorisations

de vol refusées rien qu'au cours du dernier trimestre, et à des entraves à l'exécution efficace de son mandat, en particulier concernant le pilier des droits de l'homme. À cet égard, nous n'avons toujours pas reçu le rapport sur les atrocités commises l'année dernière au cours des opérations menées à Moura et nous demandons que ces conclusions soient rendues publiques.

Alors que nous approchons de la prorogation du mandat en juin, l'examen de la MINUSMA mené par le Secrétaire général jouera un rôle crucial pour déterminer la meilleure ligne de conduite pour la Mission. Durant cette période, les autorités doivent faire preuve de détermination, mettre fin à toutes les restrictions et respecter l'accord sur le statut des forces avec la MINUSMA, qui touche à la protection des civils et à la sécurité des soldats de la paix.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et le Ghana.

Nous nous félicitons du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/236), et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, de son exposé éclairant et de sa direction efficace de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons également la participation à la présente séance de notre frère, le Représentant permanent du Mali.

Bien que la situation au Mali demeure complexe et difficile, nous constatons que des progrès ont été enregistrés depuis la dernière séance d'information que le Conseil y a consacrée il y a trois mois (voir S/PV.9251), notamment en ce qui concerne les questions de fond de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, telles que le projet de constitution, la Commission vérité, justice et réconciliation et les efforts entrepris pour rendre opérationnelle l'autorité de gestion des élections.

Nous rendons hommage aux vaillants membres du personnel de la MINUSMA qui continuent de sacrifier leurs vies pour instaurer la paix au Mali. Nous estimons qu'il est essentiel que la Mission poursuive ses activités pour stabiliser la situation en matière de sécurité dans le pays. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de la volonté des Forces armées maliennes de sécuriser le territoire malien conformément à leurs engagements régaliens.

Dans cette déclaration, les trois membres africains du Conseil se proposent de faire le point sur la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité au Mali. Premièrement, s'agissant de la situation politique, nous demeurons préoccupés par la paralysie du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui ne s'est pas réuni depuis novembre 2022. Nous demandons instamment la tenue dans les meilleurs délais de la septième session de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord en vue de remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord et d'encourager la préservation de l'espace civique, qui sous-tend les efforts déployés pour faire avancer le processus politique. Nous prenons acte de la mise en œuvre partielle du programme accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration, du maintien des accords de cessez-le-feu prévus dans l'accord de paix et des progrès accomplis dans la mise en œuvre la feuille de route pour la transition. Nous sommes convaincus que ces facteurs sont des éléments essentiels qui doivent être consolidés dans le cadre de la transition pour rétablir l'ordre constitutionnel moyennant la tenue d'élections pacifiques d'ici à mars 2024.

Tout en reconnaissant les efforts que font les autorités maliennes pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, nous restons préoccupés par certains obstacles, notamment les différends non résolus au sujet du projet de constitution et le report du référendum. La transition sert de tremplin à la mise en œuvre effective de l'accord de paix, ainsi qu'au respect des obligations qui incombent au pays au titre du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il importe que le temps restant soit organisé efficacement pour mener à bien les réformes institutionnelles et respecter l'engagement électoral.

Nous appelons toutes les parties à l'accord de paix à rester unies pour régler les différends existants, dans la mesure où l'absence d'unité nuit au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris l'élaboration d'un plan stratégique national pour la période 2022-2024. La mise en œuvre de l'accord de paix demeure essentielle pour sortir le pays de la crise, c'est pourquoi nous demandons à tous les signataires de faire preuve de volonté politique. Nous saluons à cet égard les efforts diplomatiques et les investissements de l'Algérie sur cette question.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la nature de la situation, caractérisée par la poursuite des attaques terroristes et l'utilisation continue d'engins explosifs improvisés, qui font des victimes parmi les civils et les militaires. Nous

condamnons fermement ces attaques et exprimons nos condoléances aux familles et aux victimes de ces actes atroces. Les lacunes en matière de sécurité existantes dans certaines régions du Mali, en particulier le nord et le centre, risquent d'aggraver l'insécurité et d'encourager les groupes terroristes à s'infiltrer pour semer davantage le chaos. Nous nous félicitons du lancement de la stratégie de stabilisation des régions du centre par le Premier Ministre à Mopti le 17 mars, et nous appelons les autorités à faire montre d'une ferme détermination dans sa mise en œuvre afin de contribuer à régler les problèmes de sécurité. Nous espérons que le retrait de certains pays fournisseurs de contingents, le plus récent étant la Jordanie, sera atténué et que la présence de l'État sera renforcée.

En attendant les résultats de l'étude conjointe des capacités militaires et policières conduite dans le cadre de l'examen stratégique, il importe de prendre de toute urgence des mesures pour remédier aux contraintes logistiques et opérationnelles auxquelles la Mission se heurte. La mise à disposition d'effectifs suffisants, le renforcement des stratégies de lutte contre le terrorisme, la fourniture de moyens de transport aérien et la levée des restrictions terrestres et aériennes sont essentiels pour permettre à la Mission de mieux s'adapter à l'évolution des problèmes de sécurité au Mali. Nous continuons d'encourager les autorités du pays hôte à coopérer avec la MINUSMA, conformément à l'accord sur le statut des forces.

Les trois membres africains du Conseil rappellent que la déstabilisation du Mali et de la région du Sahel est directement liée à la déstabilisation de la Libye, et nous notons avec préoccupation l'effet de contagion sur le Sahel de la crise persistante dans ce pays. Nous appelons à une action coordonnée pour aider à gérer la menace que le retour des combattants terroristes étrangers et la prolifération des armes légères et de petit calibre font peser sur la stabilité du Mali. Nous notons en outre le rôle complémentaire des dispositifs de sécurité régionaux, tels que la Force multinationale mixte, l'Initiative d'Accra et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et nous espérons que le prochain rapport du groupe d'experts de haut niveau sur le Sahel mettra en évidence les avantages de ces dispositifs de manière à promouvoir la stabilité du Mali.

La situation humanitaire désastreuse, qui découle de la poursuite du conflit, des chocs climatiques et de l'insécurité alimentaire, requiert une attention urgente, étant donné que 175 000 réfugiés supplémentaires ont été enregistrés et que l'on estime à 8,8 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire cette année. Nous rappelons que les changements climatiques sont l'une des causes de l'insécurité persistante et de la montée des tensions communautaires au Mali et dans la région du Sahel. Nous prions les partenaires donateurs d'envisager d'augmenter leur soutien financier afin d'atteindre l'objectif de 751,4 millions de dollars nécessaires pour faire face à cette situation humanitaire.

En dépit des mesures prises par les autorités du pays hôte en ce qui concerne les droits humains, notamment la création d'une division des droits l'homme au Ministère de la justice, nous estimons que nous ne sommes pas encore sortis d'affaire, étant donné la poursuite des violations graves des droits humains des femmes et des enfants, y compris les violences sexuelles liées au conflit, ainsi que les enlèvements commis principalement par des groupes armés. Nous encourageons les autorités à accélérer les enquêtes et à faciliter l'arrestation et la poursuite rapides des auteurs de ces crimes pour que la justice puisse triompher.

Enfin, nous exhortons les autorités à donner la priorité aux investissements dans des processus inclusifs de développement socioéconomique afin de remédier aux causes profondes de l'instabilité au Mali. Cet objectif peut être atteint grâce à des interventions qui permettent de créer des emplois dignes de ce nom pour les femmes et les jeunes et de mettre le potentiel de ces groupes au service du processus de gouvernance, notamment en matière de prise de décisions, de prévention des conflits et de médiation. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix, notamment dans les interventions de paix et de développement liées au climat, ainsi que dans la promotion des mécanismes locaux de règlement des différends, demeure primordial et doit être encouragé.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil estiment que les dividendes de la paix attendus au Mali peuvent être engrangés si toutes les parties prenantes, à savoir le Conseil l de sécurité, l'Union africaine, la CEDEAO, les partenaires donateurs et les autorités hôtes, perçoivent le règlement de la crise comme une responsabilité partagée et font preuve d'une forte volonté politique en remplissant leurs obligations respectives. De plus, il est indispensable que les membres du Conseil parviennent à se mettre d'accord sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA dans les mois à venir. Les trois membres africains du Conseil encouragent les autorités maliennes à poursuivre leurs efforts pour résoudre la crise et améliorer l'accès aux

services sociaux de base, y compris le rétablissement de l'autorité et de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple malien, réaffirmons notre respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays et appelons la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour rétablir une paix durable au Mali.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. El-Ghassim Wane, et salue la participation à la présente séance du représentant du Mali.

Il ressort du point fait aujourd'hui de la situation au Mali que les problèmes de sécurité persistent et que, malheureusement, peu de progrès ont été accomplis. Dans ce contexte, il convient d'analyser le mandat de la MINUSMA dans la perspective du mois de juin prochain. Je me concentrerai pour l'heure sur quatre points : premièrement, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; deuxièmement, le mandat de la MINUSMA ; troisièmement, les avancées enregistrées par la Commission vérité, justice et réconciliation ; et quatrièmement, l'aboutissement du processus de transition.

Premièrement, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est essentielle, et elle le restera. Nous saluons donc le rôle joué par la médiation internationale, sous la houlette de l'Algérie, et les mesures prises le 13 mars avec l'appui de la MINUSMA. La sécurité et la stabilité du Mali sont indéniablement liées à la stabilité du Sahel et de toute l'Afrique du Nord-Ouest. À cet égard, l'Équateur appelle à ce que les réunions des organismes d'exécution reprennent dès que possible, en particulier celles du Comité du suivi.

Comme le Secrétaire général le souligne à raison dans son rapport (S/2023/236), l'accord de paix reste le meilleur moyen de promouvoir une réconciliation durable et de mettre fin aux cycles de violence. Le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays s'impose afin de renforcer le processus de paix. Cela permettra d'instaurer un climat propice au développement, à la défense des droits humains et à des politiques d'inclusion, autant de facteurs, parmi d'autres, qui faciliteront le retour des déplacés, dont la situation exacerbe actuellement la crise humanitaire que connaît le pays.

Deuxièmement, l'aptitude de la MINUSMA à s'acquitter de son mandat dépend du respect et de l'application de l'accord sur le statut des forces. Je fais en particulier référence à la liberté de circulation de la Mission et aux autorisations de vol aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, y compris l'emploi de drones, soit deux aspects cruciaux pour la bonne protection des civils et la sûreté du personnel de la Mission dans un environnement caractérisé par des menaces asymétriques. Il ne faut pas oublier que les règles d'engagement des opérations de paix des Nations Unies ne permettent pas de déployer des forces pour combattre des terroristes. Il est donc capital de renforcer la coopération stratégique régionale et sous-régionale, dans une zone où les frontières sont poreuses, afin d'endiguer la prolifération des activités terroristes et de la criminalité organisée.

Troisièmement, nous nous félicitons des progrès accomplis par la Commission vérité, justice et réconciliation, qui a l'appui de la MINUSMA. Il n'y a pas de paix sans justice ni de justice sans processus de réconciliation et de réintégration des ex-combattants. À cet égard, nous estimons que le Gouvernement malien devrait traduire en justice les auteurs de violations et d'activités criminelles graves, quelle que soit leur origine. Ma délégation rappelle que le mandat de la MINUSMA relatif aux activités d'enquête est un outil indispensable à cette fin. Nous demandons par conséquent au Gouvernement d'accorder l'accès nécessaire pour que ces activités puissent être menées sans entrave.

Nous exhortons en outre tous les acteurs à respecter les droits humains et le droit international humanitaire. À cet égard, nous saluons la formation que la MINUSMA dispense aux Forces armées maliennes pour lutter contre le terrorisme.

Quatrièmement, il est primordial que le processus de transition, y compris l'adoption du projet de constitution, soit mené à bien dans les délais fixés. Nous encourageons l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la MINUSMA à maintenir leur appui, sachant que leur rôle de catalyseur suppose de disposer des ressources nécessaires pour opérer le retour à l'ordre constitutionnel.

En attendant, je tiens à rappeler quelques aspects qui ne cessent de nous préoccuper. L'Équateur condamne les campagnes de diffamation et les attaques sur les réseaux sociaux dont est victime la représentante de la société civile invitée aux consultations du Conseil de sécurité le 27 janvier, qui témoignent d'un rétrécissement de l'espace civique. Nous appelons à contrer les attaques de ce genre en encourageant des campagnes de lutte contre la désinformation, en particulier celle qui

vise l'opposition et la MINUSMA. Dans ce contexte, nous déplorons l'expulsion du Directeur de la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA, qui envoie le mauvais signal d'une politisation et d'une instrumentalisation des droits humains.

Je réaffirme que, pour l'Équateur, la participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les domaines est une priorité. Nous demandons instamment que la présence des femmes soit encore renforcée dans toutes les fonctions et à tous les postes politiques, afin non seulement de respecter le quota minimal de 30 %, mais surtout de le dépasser.

Enfin, il me semble important de mentionner l'examen interne de la MINUSMA, qui recense trois options pour l'avenir de la Mission. Les membres du Conseil en retireront qu'il est toujours préférable d'installer et de renforcer la coopération sur tous les fronts, plutôt que de manière isolée.

L'Équateur exprime une nouvelle fois son soutien à tout effort qui profite à la population malienne, et invite respectueusement les autorités du pays à progresser sur la voie du dialogue et de la conciliation.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé. Je souhaite la bienvenue à la présente séance à l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali.

Comme le Représentant spécial l'a souligné dans son exposé, le Mali est à un stade crucial dans la mise en œuvre de l'accord de paix, la promotion de la transition politique et la préparation des élections. La communauté internationale doit avancer dans le même sens que les autorités maliennes et apporter un appui constructif à la paix et au développement du pays. J'insisterai sur les points suivants.

Premièrement, nous devons soutenir les efforts déployés par le Mali pour faire échec au terrorisme et maintenir la stabilité. C'est la première des priorités. Le Gouvernement malien mène des opérations antiterroristes vigoureuses, applique une stratégie globale de stabilisation des régions centrales et s'emploie résolument à améliorer la situation régionale et à assurer la sûreté et la sécurité de sa population. Ces efforts méritent d'être salués. Néanmoins, les activités terroristes demeurent endémiques dans le centre et le nord du Mali. Des villages sont mis à sac, leurs habitants chassés, dans des attaques qui font de nombreuses victimes et provoquent des déplacements massifs, faisant ainsi peser une grave menace sur la stabilité du Mali et de la région. La communauté internationale doit avant tout aider le Mali à lutter contre le terrorisme, à maintenir la stabilité et à protéger les civils. Il faut accroître l'assistance fournie, notamment en finançant le matériel, le renseignement et la logistique. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) doit s'acquitter efficacement du mandat que lui a confié le Conseil et offrir son concours dans tous les domaines.

Les représentants de certains pays ont abordé la question des droits humains. Nous estimons que les opérations antiterroristes ont pour objectif ultime de protéger les droits des civils à la vie et à la sécurité, ainsi que d'autres droits fondamentaux. Nous sommes contre le recours aux droits humains comme instrument politique pour interférer avec les opérations antiterroristes, et nous ne sommes pas favorables à ce que les droits humains soient mis en lien avec le soutien fourni dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cela reviendrait à s'ingérer dans la souveraineté du Mali et serait contreproductif en matière de protection des droits humains.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix. C'est crucial pour maintenir la paix et la stabilité au Mali. Nous comptons vraiment sur des efforts concertés de la part du Gouvernement malien et des autres signataires. Nous félicitons l'Algérie pour sa médiation et ses bons offices, que nous soutenons. Les parties doivent effectivement tenir leurs engagements, adopter des mesures telles qu'un dialogue de haut niveau pour tenir compte des préoccupations des unes et des autres et aplanir leurs divergences dans le cadre d'un effort collectif qui vise à préserver la souveraineté nationale, la sécurité et l'unité. La MINUSMA doit faire davantage pour aider les parties à respecter l'accord de cessez-le-feu, promouvoir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et faciliter le renforcement des capacités des forces nationales de sécurité. La Chine est favorable à ce que la MINUSMA déploie les projets de lutte contre la violence de proximité et projets à effet rapide dans le centre et le nord du Mali et accentue son aide en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'agriculture, les infrastructures, la formation professionnelle, et ainsi de suite, en vue d'éliminer les causes profondes des conflits.

Troisièmement, il nous faut apporter un appui constructif à la transition politique. Les autorités maliennes ont entamé un dialogue de fond avec les parties et beaucoup avancé dans l'élaboration du projet

de constitution et la préparation des élections générales, entre autres choses. La communauté internationale doit aider les parties maliennes à saisir l'occasion de la transition politique, à résoudre leurs différends par le dialogue et à garantir le bon déroulement des élections générales afin de poser les bases solides d'une stabilité durable au Mali. La Chine soutient la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans les bons offices et les efforts de médiation qu'elle continue de déployer en respectant la souveraineté et l'appropriation maliennes. La communauté internationale doit rester patiente, soutenir et encourager davantage la transition politique du Mali et prendre des mesures concrètes pour aider le pays à surmonter toute difficulté qui se poserait dans les préparatifs électoraux et dans d'autres domaines.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, a accompli un travail considérable et la MINUSMA a pu surmonter diverses épreuves et tribulations sous sa direction. Dans le contexte actuel, la Mission est confrontée à nombre de nouveaux problèmes et défis dans l'accomplissement de son mandat. La Chine est favorable au renforcement de la communication entre la Mission et les autorités maliennes afin de régler les problèmes par le dialogue et la consultation. En juin de cette année, le Conseil de sécurité se penchera sur la prorogation du mandat de la Mission. Nous estimons que le Conseil doit prêter une oreille attentive aux points de vue du Gouvernement malien, et rationaliser et optimiser le mandat de la Mission si nécessaire, en vue d'améliorer ses performances opérationnelles. Tout récemment, la MINUSMA a diffusé sur Twitter un clip vidéo montrant une journée de travail typique de Zhou Juan, auxiliaire sanitaire chinoise dans une unité médicale de niveau II. Ce tweet a été largement salué et a reçu de nombreuses mentions « J'aime ». Cette pratique contribue à donner une image positive des opérations de maintien de la paix, en suscitant le soutien et la confiance des gouvernements et des populations des pays concernés. La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer davantage à la paix et au développement durables au Mali.

Mme Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, El-Ghassim Wane, pour son exposé.

La Suisse condamne les violences et attaques perpétrées, depuis notre dernière séance (voir S/PV.9251), contre les Casques bleus, les forces armées maliennes et les civils, et je tiens, tout d'abord, à exprimer mes plus sincères condoléances aux victimes et à leurs proches.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/236) fait état d'avancements dans le cadre du processus de transition politique. Le prochain jalon est la tenue d'élections crédibles et transparentes dans les délais impartis. La mise en place des 15 membres de l'Autorité indépendante de gestion des élections, dont quatre femmes, est une évolution positive en vue des élections du premier trimestre 2024.

Les femmes doivent participer en grand nombre aux élections, en tant que candidates et électrices. Il s'agit de « gagner avec les femmes », comme le dit aussi une initiative soutenue par la Suisse et l'Agence des États-Unis pour le développement international, qui a permis aux partis politiques d'évaluer la représentation des femmes dans leurs instances.

En vue des paramètres identifiés par le Secrétaire général dans la revue interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qu'il me soit permis de souligner trois points clés concernant la situation générale au Mali.

D'abord, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est un instrument crucial pour la construction de la paix. Il doit rester le cadre central pour éviter une reprise des hostilités entre les parties signataires. Pourtant, la mise en œuvre de l'accord de paix semble actuellement dans l'impasse. Nous encourageons le Gouvernement et les mouvements, qui confirment rester attachés à l'accord de paix, de reprendre le dialogue à travers les mécanismes établis et de forme régulière. La Suisse salue les efforts entrepris en ce sens par la médiation internationale et sa cheffe de file, l'Algérie. Nous restons engagés pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix.

Ensuite, pour renforcer la sécurité au Mali, le lancement de la stratégie de stabilisation des régions du centre et de son plan d'action pour 2022-2024 est une étape importante. Nous soutenons l'approche consolidée qui vise à rétablir la paix, la sécurité et la cohésion sociale, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et à renforcer la justice. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre la stratégie sans délai et en étroite collaboration avec la MINUSMA. Pour lutter contre l'insécurité croissante actuelle au Mali, tous les acteurs doivent tirer dans le même sens. La liberté de mouvement pour la MINUSMA doit être garantie, ainsi qu'une coordination accrue avec les Forces de défense et de sécurité maliennes. Les restrictions des vols réduisent à la fois la sécurité du personnel de la Mission et sa capacité à remplir son mandat au bénéfice des Maliens et des Maliennes.

Enfin, il est indispensable que le droit international humanitaire et les droits humains soient respectés en toutes circonstances. En particulier, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés ainsi que le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité ont tous deux récemment constaté une situation préoccupante au Mali. Le nombre de violations graves contre les enfants continuent de croître, y compris les cas de recrutement, d'utilisation et d'enlèvement. De même, les violences sexuelles et basées sur le genre augmentent, en particulier les violences liées aux conflits armés, dans les régions où la situation humanitaire est précaire et où sont présents les groupes armés. Nous exhortons toutes les parties au conflit au Mali à mettre immédiatement fin à ces violations, et à libérer tous les enfants dans leurs rangs. Nous demandons également aux autorités de poursuivre les auteurs de ces actes afin de lutter contre l'impunité. Sans respect de ces droits fondamentaux et sans responsabilité, aucune paix durable n'est possible.

Au cours des 10 dernières années, le Conseil a adapté à plusieurs reprises le mandat de la Mission afin qu'elle puisse répondre au mieux aux besoins et attentes du peuple malien. Le soutien continu du Conseil et le travail de la MINUSMA sont cruciaux pour résoudre les multiples défis qui menacent la sécurité et l'avenir du Mali. Pour rétablir la paix, il faut avant tout une volonté ferme : la volonté de respecter inconditionnellement les droits humains et le droit international humanitaire. La volonté de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali rapidement. Et la volonté d'agir de manière à renforcer la confiance mutuelle et non à la saper.

Mme Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé détaillé, et je salue la présence du Représentant permanent du Mali à cette séance.

Malte réaffirme son plein soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à son action sur le terrain. Nous rendons hommage à toutes les femmes et à tous les hommes courageux qui ont servi et continuent de servir en tant que Casques bleus, et nous condamnons sans réserve toutes les attaques qui les prennent pour cible.

Malte souligne son appui indéfectible à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Nous saluons les efforts de médiation déployés sous l'égide de l'Algérie, qui sont d'une importance fondamentale pour promouvoir un dialogue constructif entre les parties. Nous exprimons également notre soutien à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour ce qui est de l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la transition au Mali. Dans la perspective de la prorogation du mandat de la MINUSMA, nous allons aborder le débat sous trois angles : premièrement, la nécessité d'accomplir des progrès sur le plan politique sur la voie d'une transition démocratique ; deuxièmement, la nécessité pour toutes les parties de s'attaquer de manière globale à la grave situation sur le plan humanitaire, de la sécurité et des droits humains ; et troisièmement, la nécessité de déployer des efforts collectifs pour veiller à ce que la MINUSMA puisse mener ses activités sans entrave.

Nous prenons acte des progrès relatifs réalisés sur le plan politique avec le lancement officiel de la Stratégie de stabilisation des régions du Centre, conformément aux principales priorités de la MINUSMA. Il s'agit d'une étape décisive en vue de la réouverture des écoles, de l'accès aux services sociaux et de base, de l'amélioration des conditions de travail et du renforcement de la participation des femmes à l'élaboration des politiques. Malte salue également le processus de consultation mené en vue de la rédaction de la Constitution, en particulier les références aux dispositions de l'accord de paix, tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre les délibérations. Il est essentiel que le calendrier relatif à l'organisation du référendum soit établi et respecté. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par les graves menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité du fait des menaces terroristes persistantes dans la région, lesquelles ne font qu'exacerber le cycle de la violence. Malte salue la coopération apportée par la MINUSMA aux Forces armées maliennes à cet égard.

Il est essentiel que toutes les mesures d'appui respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous condamnons toutes les violations et atteintes commises contre des civils par des groupes armés et des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que par des sociétés militaires privées telles que le groupe Wagner. Nous appelons à l'application du principe de responsabilité et insistons sur le fait que les auteurs ne doivent pas rester impunis. Alors que nous nous souvenons des centaines de civils tués lors du déplorable massacre de Moura l'année dernière, nous demandons instamment qu'une enquête approfondie soit menée et que les responsables de ces atrocités rendent des comptes.

Tandis que le Mali est aux prises avec une crise humanitaire alarmante, précipitée par les conflits, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, l'on estime que 8,8 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2023, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2022. Le conflit continue de provoquer des déplacements à grande échelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Mali. Les préoccupations en matière de protection, en particulier celles liées au conflit et à la violence fondée sur le genre, demeurent une caractéristique inacceptable de ce conflit. À cet égard, nous exhortons les autorités maliennes à créer un environnement propice à la protection et à l'autonomisation des femmes et des filles, tout en faisant en sorte qu'il soit rapidement remédié à toutes les formes de violence dont elles sont victimes. Malte demeure préoccupée par les violations graves contre des enfants qui sont signalées au Mali et continuera à travailler avec les autorités maliennes pour régler cette question.

Reconnaissant l'action essentielle menée par la MINUSMA, nous demandons la levée de toutes les restrictions à la circulation et à l'accès de la Mission. Toute entrave imposée à ses travaux constitue une violation de l'accord sur le statut des forces.

Pour terminer, Malte souligne que le dialogue politique demeure au cœur de nos efforts collectifs au Mali. La confiance et le respect mutuels entre toutes les parties prenantes sont essentiels. Malte continue à appuyer l'action menée par le Représentant spécial et la MINUSMA, qui accompagnent le Mali dans son cheminement vers la paix et la stabilité.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé, et nous soulignons et saluons également l'ardeur au travail et le courage des soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

La dernière fois que le Conseil s'est réuni pour discuter du Mali (voir S/PV.9251), nous venions de recevoir l'examen du Secrétaire général (S/2023/36). Il avait établi quatre paramètres par rapport auxquels des progrès étaient nécessaires pour que la MINUSMA reste efficace et pertinente. Le dernier rapport en date (S/2023/236) indique clairement qu'il n'y a pas eu de progrès à cet égard. En fait, la situation semble s'aggraver à plusieurs égards.

Premièrement, les restrictions imposées aux déplacements terrestres et aériens continuent d'entraver les activités des soldats de la paix, près d'un quart des demandes de vol ayant été rejetées par les autorités au cours de la période considérée. Cette situation entrave la protection des civils et met en danger les soldats de la paix.

Deuxièmement, le Directeur de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA a été expulsé dans le sillage des critiques dangereuses adressées à la représentante de la société civile qui a présenté un exposé au Conseil en janvier. Cela témoigne d'un mépris préoccupant pour le mandat de la Mission. Nous comptons sur la Mission pour qu'elle continue d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et d'en faire rapport. À cet égard, nous demandons instamment la publication, sans plus attendre, du rapport de l'ONU sur le massacre de civils à Moura qui aurait été perpétré par les Forces armées maliennes et le personnel du groupe Wagner en mars 2022.

Troisièmement, des tensions persistent entre les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Royaume-Uni, ainsi que des représentantes et représentants d'une médiation internationale plus large, sont prêts à apporter leur appui. Nous exhortons les parties à donner suite aux propositions de médiation internationale présentées la semaine dernière pour relancer le processus de paix. Certes, toutes les parties doivent montrer leur volonté de se concerter sur des mesures d'application concrètes, mais, en dernier ressort, c'est aux autorités maliennes qu'il incombe au premier chef d'appliquer l'accord. Nous les engageons vivement à faire le premier pas.

Quatrièmement, une transition rapide vers un ordre constitutionnel d'ici mars 2024 demeure impérative. On ne peut permettre que les réformes électorales et constitutionnelles y fassent obstacle.

En juin, le Conseil devra prendre certaines décisions difficiles. En l'absence de signes visibles de la part des autorités maliennes d'une volonté de respecter les paramètres du Secrétaire général, le renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin ne peut pas être considéré comme relevant de la routine. Nous devons être prêts à adapter et à recentrer la Mission, en réexaminant tout appui qui comporte des risques pour la crédibilité et la réputation de l'ONU.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé.

Nous constatons avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général (S/2023/236) se concentre sur les quatre paramètres inclus dans l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (S/2023/36)

réalisé par l'ONU. Il s'agit là de repères essentiels pour évaluer la viabilité continue de la Mission. Nous demandons instamment au Gouvernement malien de transition de démontrer des progrès immédiats en ce qui concerne la transition politique, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, et la liberté de circulation de la MINUSMA et sa capacité d'exécuter l'intégralité de son mandat, y compris les dispositions relatives aux droits humains.

Je dois dire qu'il est inadmissible que les autorités maliennes aient refusé près de 300 demandes de vol au cours de la période considérée. Cette situation menace la sûreté et la sécurité des soldats de la paix qui servent au Mali et les empêche de s'acquitter de leur mandat. Tout en appuyant pleinement les efforts déployés par la MINUSMA pour venir à bout de ces obstacles, nous insistons sur les obligations qui incombent au Gouvernement de transition, en vertu de l'accord sur le statut des forces, de garantir la liberté de circulation et d'accès de la MINUSMA.

Nous sommes vivement préoccupés par la décision du Gouvernement de transition d'expulser le Directeur de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA. Nous condamnons l'entrave continue aux mandats de l'ONU en matière de droits de l'homme au Mali et rejetons l'affirmation selon laquelle les droits de l'homme sont politisés. Le Conseil a chargé la MINUSMA de rendre compte de manière impartiale de la situation des droits de l'homme au Mali, et il est inadmissible d'entraver sa capacité de s'acquitter de ce mandat. Nous exhortons la Mission à veiller à ce que tous les accords de partage d'informations soient pleinement conformes à la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits humains. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par le fait que le Gouvernement de transition malien n'a pas délivré de visas au Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali. Le fait que le Groupe ne puisse pas faire rapport sur le terrain nuit au comité des sanctions. Nous appelons tous les membres à coopérer avec le Groupe d'experts et à faciliter ses déplacements.

Alors que nous commémorons le massacre de civils à Moura, perpétré il y a un an, nous sommes déçus que l'ONU n'ait pas publié son rapport sur les événements. Le peuple malien est en droit d'obtenir un compte-rendu honnête et transparent des faits survenus et de toutes les allégations de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits à l'intérieur de ses frontières. En outre, le Conseil doit avoir connaissance de tous les faits avant d'entamer les négociations en vue de renouveler le mandat de la MINUSMA.

Bien que nous soyons préoccupés par le report du référendum constitutionnel du 19 mars, nous saluons néanmoins les préparatifs et les progrès réalisés par les autorités de transition pour respecter un calendrier électoral ambitieux. Nous apportons notre plein appui à la MINUSMA et à ses partenaires de l'ONU, qui fournissent une assistance technique et un appui au renforcement des capacités indispensables afin que les Maliens puissent se rendre aux urnes en toute sécurité et que l'ordre constitutionnel puisse être rétabli.

L'absence de progrès vers la reprise du fonctionnement normal des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger est également très préoccupante. Les efforts inlassables que déploient la MINUSMA, le Gouvernement algérien et les médiateurs internationaux en vue de revitaliser ces mécanismes sont louables, mais la responsabilité de sortir de l'impasse incombe aux groupes armés signataires et aux autorités de transition. Les parties doivent démontrer leur engagement renouvelé en faveur de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Comme l'a écrit le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen de la Mission, le succès de la MINUSMA repose sur la pleine coopération des autorités maliennes. Il serait irresponsable de la part du Conseil de sécurité de continuer à déployer des soldats de la paix dans des conditions où ils ne peuvent pas réussir. Nous demandons instamment au Gouvernement de transition malien de lever les restrictions imposées à la MINUSMA et de montrer qu'il s'acquittera de ses engagements politiques.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé instructif, et je salue également la participation du représentant du Mali à la présente séance.

Le Japon présente ses sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), y compris les trois soldats de la paix sénégalais tués en février. Le Japon salue et appuie pleinement les travaux de la MINUSMA.

Je tiens en premier lieu à réaffirmer que le Japon est déterminé à défendre le peuple malien et son désir de paix et de stabilité. Nous devons garder ses aspirations à l'esprit lorsque nous abordons cette question au sein du Conseil de sécurité. La meilleure façon de progresser vers l'établissement d'une paix durable est de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, y compris le Conseil et la MINUSMA.

Le Japon prend note des progrès accomplis vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il est essentiel de garantir un espace politique et civique sûr pour permettre à toutes les parties concernées d'exprimer leurs points de vue et de participer au dialogue politique alors que le pays se prépare à organiser des élections libres, régulières et transparentes pour achever la transition démocratique au Mali d'ici mars 2024.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015, est le seul cadre existant pour parvenir à une paix et une réconciliation durables, et sa mise en œuvre doit aller de pair avec la transition démocratique. Le rôle de la médiation internationale est de plus en plus important, y compris les efforts tels que ceux annoncés vendredi dernier, qui visent à relancer la mise en œuvre de l'accord de paix.

La société civile joue un rôle important dans la vie d'une société stable et prospère. Il est également impératif que le Conseil entende les opinions d'une diversité d'acteurs, y compris la société civile. Personne ne doit subir d'intimidation avant ou après avoir présenté un exposé au Conseil.

La dégradation des conditions de sécurité, qui touche désormais également le sud, est alarmante. Nous reconnaissons les efforts entrepris par les forces maliennes pour remédier à cette situation. Dans le même temps, le Japon se fait l'écho du Secrétaire général en soulignant que les opérations de sécurité doivent être accompagnées d'efforts visant à favoriser la cohésion sociale, à remédier à la fragilité structurelle, à fournir des services de base et à garantir le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

Le Japon salue l'engagement constant de la MINUSMA à accomplir son mandat malgré les difficultés rencontrées, notamment les restrictions à sa liberté de circulation, qui non seulement entravent ses activités mais menacent également la sûreté et la sécurité de ses soldats de la paix. Nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération entre les autorités de transition maliennes et la MINUSMA. Le Conseil discutera du renouvellement du mandat de la MINUSMA dans les mois à venir, et le Japon continuera de collaborer étroitement avec les membres du Conseil et toutes les autres parties prenantes, tout en prenant en compte divers éléments, tels que les quatre paramètres présentés dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne, le rôle important que joue la MINUSMA pour assurer la paix et la stabilité au Mali et les besoins humanitaires et de développement du peuple malien.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé détaillé, et je souhaite la bienvenue à la présente séance à la délégation malienne.

Les conditions de sécurité au Mali restent instables et continuent de faire payer un lourd tribut à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). À cet égard, nous regrettons que trois soldats de la paix aient été tués près de Songobia le 21 février et nous présentons nos sincères condoléances et exprimons notre solidarité au Gouvernement sénégalais et aux familles des victimes.

Le Brésil, une fois de plus, condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne justifie de tels actes ni les attaques contre des écoles et des hôpitaux. Nous constatons avec une profonde inquiétude l'intensification de ces attaques. Nous sommes également alarmés par l'augmentation signalée de l'utilisation et du recrutement d'enfants soldats. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger les plus vulnérables.

Comme il est souligné à juste titre dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/236), l'insécurité limite la présence des autorités publiques. Nous devons donc continuer d'appuyer les efforts des Forces armées maliennes en matière de lutte contre le terrorisme, qui reste un obstacle majeur à la restauration de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du Mali. Nous notons avec préoccupation qu'aucune solution n'a été trouvée à ce jour pour la reprise des vols de drones de renseignement, surveillance et reconnaissance, bien que la MINUSMA ait adopté les mesures convenues avec le Gouvernement de transition malien. La sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent rester une priorité absolue. Nous appelons les autorités maliennes à collaborer immédiatement avec la MINUSMA dans le cadre de l'examen de la procédure pour les vols de drones de renseignement, surveillance et reconnaissance, qui sont essentiels afin de garantir la liberté de circulation de la MINUSMA.

En juin, le Conseil discutera du renouvellement du mandat de la MINUSMA. Le Brésil juge essentiel de veiller à ce que la MINUSMA dispose des moyens nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la transition politique, ainsi que pour protéger les civils et favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État malien dans tout le pays.

Nous estimons que la coopération régionale peut elle aussi permettre d'aider le Mali à ouvrir la voie à un processus de transition réussi. À cet égard, le Brésil appuie pleinement la collaboration en cours avec le médiateur de la Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest, Goodluck Jonathan, et espère que son dialogue avec les autorités de transition maliennes conduira à une collaboration plus étroite sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transition propice au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Le retour à la normalité démocratique, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution, est un effort commun auquel doivent participer les femmes, les jeunes et les minorités ethniques et religieuses. Nous félicitons les autorités maliennes d'avoir conclu cette phase et rendu cet exercice légitime en associant les femmes, les syndicats, les partis politiques et les représentants de la société civile aux travaux de la commission de rédaction.

Dans le même temps, nous saluons non seulement la coopération établie entre la MINUSMA et l'Autorité indépendante de gestion des élections en vue de coordonner l'appui technique et logistique au scrutin, mais aussi le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de promotion de l'égalité des genres dans le cadre du processus électoral et de prévention de la violence liée aux élections. Il s'agit là de mesures encourageantes et concrètes en faveur d'une plus grande inclusion et d'une participation accrue au scrutin.

Si les évolutions que j'ai mentionnées concernant le processus de transition et les réformes constitutionnelles sont remarquables, elles ne peuvent mettre en place les fondements d'une paix durable en l'absence d'un accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Par conséquent, nous tenons à saluer le rôle de chef de file de l'Algérie dans le processus de médiation visant à sortir de l'impasse actuelle, et nous exhortons toutes les forces politiques maliennes à poursuivre le dialogue et à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre l'accord de paix.

Avant de conclure, et compte tenu de la situation humanitaire désastreuse, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour souligner à nouveau la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. C'est cette idée qui doit guider nos efforts collectifs à l'heure d'ajuster et de revoir les tâches de la Mission lors des prochaines négociations sur le renouvellement de son mandat.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, de son exposé. Je salue la présence du Représentant permanent du Mali, M. Issa Konfourou, à la séance d'aujourd'hui.

Le Gouvernement malien entreprend des efforts systématiques pour normaliser la situation et jeter les bases de la tenue d'élections à tous les niveaux dans les délais convenus. La feuille de route pour la période de transition est mise en œuvre progressivement et des mesures sont prises pour élaborer une législation électorale et mener les réformes nécessaires pour l'organisation territoriale. La rédaction d'un nouveau projet de constitution fait l'objet d'un débat national.

Le report du référendum constitutionnel annoncé par le Gouvernement malien le 10 mars semble être motivé par des raisons objectives, à savoir la nécessité de réunir les conditions permettant à un maximum de citoyens maliens de voter librement et dans un climat apaisé. Actuellement, la priorité absolue est de garantir la sécurité dans le pays, surtout après le retrait total de la force française Barkhane et du groupement de forces Takuba de l'Union européenne. De plus, le Gouvernement malien a affirmé son attachement à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui reste la base d'une paix durable et de la concorde nationale dans le pays.

Dans le cadre des travaux du Comité de suivi de l'Accord, des mesures sont prévues pour accélérer le développement des territoires du nord, rétablir l'autorité de l'État et intégrer les ex-combattants dans les forces armées nationales. Le processus de négociation est complexe. Il importe que les signataires de l'accord de paix fassent preuve de souplesse et soient prêts à faire des compromis aux fins de la paix et de l'unité au Mali.

En l'absence de normalisation au Mali, la région du Sahel ne peut être stable. Sur une grande partie du territoire malien, des groupes terroristes affiliés à Daech et à Al-Qaïda restent actifs et mènent régulièrement des raids contre la population civile, les unités de l'armée malienne et les Casques bleus de l'ONU. Malgré ces difficultés évidentes, les Forces armées maliennes ont montré qu'elles étaient capables de lutter efficacement contre les terroristes.

Nous nous félicitons du lancement de la stratégie nationale de stabilisation des régions du centre du Mali. Nous pensons que le Gouvernement malien est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour relever les défis auxquels le pays est actuellement confronté, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la stabilité politique interne. Nous soutenons le travail de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui aide Bamako et la population du pays à résoudre leurs problèmes urgents. Nous prenons acte des efforts déployés par la Mission pour faciliter la stabilisation du Mali. Nous sommes conscients des dangers auxquels les soldats de la paix sont confrontés lorsqu'ils sont servent dans ce pays, et nous rendons hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la paix et la stabilité au Mali.

Une coordination étroite avec le pays hôte et le respect de la souveraineté du Mali sont essentiels à la réalisation des objectifs de la Mission. Dans le même temps, il importe de mettre l'accent sur la mise en œuvre des principaux éléments de son mandat, en particulier la protection des civils et le soutien aux Forces de défense et de sécurité maliennes à cette fin. Par ailleurs, la MINUSMA doit strictement respecter son mandat en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'appui au Gouvernement malien dans la conduite des enquêtes.

Nous regrettons qu'un certain nombre de pays fournisseurs de contingents aient décidé de mettre fin à leur participation à la MINUSMA ou de la suspendre. En ce qui concerne la reconfiguration de la présence des forces de maintien de la paix au Mali, nous estimons que toute option de refonte des modalités de travail de la Mission doit répondre aux principaux défis auxquels le pays est confronté, faire l'objet d'un accord préalable avec Bamako et se fonder sur l'avis du pays hôte.

La Russie fournit à l'armée malienne une assistance globale, notamment en ce qui concerne le renforcement de sa préparation au combat et la formation du personnel militaire et des forces de l'ordre. Notre coopération bilatérale se fait à la demande de Bamako et dans le strict respect des normes applicables du droit international. C'est en partie grâce au soutien de la Russie que les Forces armées maliennes ont pu considérablement augmenter leur capacité de lutter contre le terrorisme et obtenir des résultats réels sur le terrain.

Une fois de plus, nos collègues occidentaux ont réagi négativement au renforcement de la coopération entre la Russie et le Mali. Nous déplorons le fait qu'ils restent obnubilés par la rivalité géopolitique. En fait, ils ne se préoccupent aucunement du bien-être du Mali. Au contraire, les Maliens ne les intéressent pas et ne les ont jamais intéressés. Tout le monde sait que le besoin de stabilisation du Sahel, et du Mali en particulier, est le résultat des actes militaires irresponsables des pays occidentaux en Libye. Les nombreuses années qu'ils ont passé dans cette partie de l'Afrique n'ont pas non plus donné de résultats tangibles.

À cet égard, nous demandons à nos collègues du Conseil de reconnaître leurs erreurs et de renoncer à leurs rhétorique néocoloniale. Cette région ne leur appartient pas. Alors, laissons les Maliens et les populations des pays voisins de la région prendre les rênes et régler leurs problèmes, avec l'aide de partenaires qu'ils auront eux-mêmes choisis.

Nous n'avons reçu aucune plainte de nos partenaires africains concernant les modalités de notre coopération avec eux. Nous pensons qu'au vu des circonstances, nous devons aider les autorités maliennes à surmonter efficacement les problèmes urgents au lieu de leur dicter la conduite à suivre, comme certains pays ont tendance à le faire.

Nous demandons aux partenaires internationaux de Bamako de ne pas politiser l'aide des bailleurs de fonds, ce qui a déjà entraîné la suspension du financement des programmes d'aide au développement destinés au Mali. De telles décisions ne font qu'exacerber la situation humanitaire déjà désastreuse, en particulier à la lumière du sous-financement chronique du plan humanitaire pour ce pays.

La Russie continuera de soutenir la normalisation de la situation au Mali, en agissant au sein de la plateforme qu'est le Conseil de sécurité, et en fournissant une aide globale à Bamako sur une base bilatérale. Nous étudions les possibilités de fournir une aide supplémentaire au Mali dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie. Nous pensons qu'apporter une aide efficace au Gouvernement malien pour garantir la sécurité et régler la crise répond aux objectifs d'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Nous sommes convaincus que ce sont les peuples de la région eux-mêmes qui doivent jouer un rôle de premier plan dans la stabilisation de la région sahélo-saharienne, conformément au principe des « solutions africaines aux problèmes africains ».

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Je commence par vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, la Fédération de Russie, pays ami et partenaire stratégique du Mali, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général (S/2023/236) sous examen, et je salue M. El-Ghassim Wane, Chef de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), pour sa présentation et les mises à jour depuis sa publication.

Les observations détaillées du Gouvernement malien figurent dans le mémorandum communiqué au Conseil de sécurité hier. Je voudrais à présent faire quelques remarques sur les questions évoquées dans le rapport du Secrétaire général et sur les commentaires des membres du Conseil que j'ai écoutés avec beaucoup d'attention.

D'abord, au plan politique, je suis heureux de constater que le Secrétaire général a reconnu les progrès immenses enregistrés dans ce domaine. En effet, outre les conséquences de l'intervention militaire en Libye dont les effets continuent d'être ressentis, les autorités de la transition du Mali restent bien conscientes des autres causes qui ont accentué la crise multidimensionnelle que le Mali traverse depuis plus d'une décennie.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'attèle, dans le cadre d'un processus transparent et inclusif, à la mise en œuvre des réformes politiques, institutionnelles et électorales nécessaires à la refondation de l'État du Mali. À cet égard, S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la transition, Chef de l'État, a validé, le 16 mars, puis présenté aux forces vives de la nation du Mali, le 20 mars courant, le projet finalisé de la nouvelle constitution de la République du Mali. Le référendum prévu à cet effet a été différé en vue d'introduire la carte nationale d'identité biométrique sécurisée pour prévenir les risques de fraude, créer les conditions pour la participation effective de tous les citoyens aux consultations électorales et réduire le temps nécessaire à l'opérationnalisation des démembrements de l'Autorité indépendante de gestion des élections, afin de respecter le délai de la transition. Le Gouvernement procède actuellement à la vulgarisation du projet de constitution auprès des populations maliennes.

Concernant l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, nonobstant quelques difficultés liées à la décision unilatérale de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme de suspendre leur participation aux mécanismes de suivi de l'Accord, je puis assurer le Conseil de l'engagement du Gouvernement à poursuivre sa mise en œuvre efficiente et intelligente, notamment avec les Mouvements de l'inclusivité, également signataires de l'Accord, en attendant que nos autres frères nous rejoignent dans le processus de paix.

Participent de cette dynamique la réorganisation territoriale et l'adoption en Conseil des Ministres, le 29 mars, de projets de décret visant à améliorer le fonctionnement de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la Commission nationale d'intégration. Je rappelle qu'à ce jour, ce sont 2 750 ex-combattants qui ont été réintégrés dans les Forces de défense et de sécurité maliennes.

Par ailleurs, suite au dépôt du rapport final, en fin 2022, de la Commission vérité, justice et réconciliation, le Conseil des Ministres a adopté, le 1er mars, les textes relatifs à la création de l'Autorité de gestion des réparations en faveur des victimes des crises depuis 1960. Ceux relatifs au Centre pour la promotion de la paix et de l'unité suivent le circuit d'adoption.

C'est le lieu pour moi d'adresser nos remerciements à la Médiation internationale, particulièrement à son chef de file, la République sœur d'Algérie. Nous prenons bonne note des récentes propositions de la Médiation pour la relance du processus de paix et réitérons notre disponibilité à travailler avec elle pour restaurer la paix et la stabilité dans mon pays.

Au plan sécuritaire, les Forces armées et de sécurité maliennes poursuivent leurs offensives contre les organisations terroristes, et des résultats très encourageants ont été obtenus. Plusieurs dizaines de terroristes ont été neutralisés, leurs sanctuaires détruits, et de grandes quantités de matériel de guerre saisies ou détruites. Aussi, durant la période sous examen, plusieurs dizaines de terroristes ont été interpellés et mis à la disposition de la justice, parallèlement à la reddition volontaire de nombreux terroristes dans les régions du centre du pays. Ces actions ont également permis, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, de renforcer la présence de l'État sur le territoire, de lever le blocus et l'emprise terroriste sur certaines localités dans les régions du nord et du centre, et de favoriser la fourniture des services sociaux de base aux populations, y compris la réouverture de certaines écoles dans les zones encore affectées par l'insécurité. Ces opérations sont menées dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément, du reste, à nos valeurs humanistes ancestrales et par devoir envers nos populations.

Dans la même optique, le Premier Ministre et Chef du Gouvernement a procédé, le 17 mars, au lancement officiel de la stratégie de stabilisation des régions du centre du Mali, dont la mise en œuvre constitue une priorité du Gouvernement.

Sur la question des droits de l'homme, à travers le retour progressif de l'État dans les localités libérées des emprises terroristes, le Gouvernement s'emploie à

réduire les violations des droits de l'homme, qui sont, faut-il le rappeler, perpétrées essentiellement par les groupes armés terroristes.

À cet égard, le dispositif institutionnel a franchi une étape cruciale avec la création, le 1er février, de la Direction nationale des droits de l'homme, qui est, entre autres, chargée de coordonner les politiques publiques des droits de l'homme et de veiller à la mise en place des mesures de prévention des violations et abus des droits de l'homme.

Le Gouvernement travaille dans le même temps à lutter contre l'impunité, comme en atteste, si besoin en était, la condamnation par la Cour d'assises de Bamako, le 24 janvier dernier, d'une personne reconnue coupable d'une attaque ayant coûté la vie à cinq Casques bleus et une personne civile, le 22 janvier 2019.

Je puis donc assurer au Conseil que le Gouvernement continuera d'œuvrer inlassablement pour la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que le respect du droit international humanitaire sur notre territoire. Cependant, le Mali se dressera avec force et avec la même énergie contre toute utilisation de la question des droits de l'homme à des fins politiques ou de déstabilisation.

Nous avons entendu tout à l'heure le représentant de la France parler avec détermination concernant la situation des droits de l'homme au Mali. Premièrement, je voudrais tout simplement dire qu'il a eu une mémoire sélective lorsqu'il a parlé spécifiquement du cas de Moura. L'Ambassadeur de la France se rappellera que dans le rapport de la Commission d'enquête internationale pour le Mali, plusieurs paragraphes sont consacrés aux violations des droits de l'homme sur les populations maliennes par les forces françaises. J'aurais aimé qu'il ait la même détermination à évoquer cela.

Deuxièmement, j'aurais aimé que l'Ambassadeur de la France, s'il n'avait pas la mémoire sélective, dise au Conseil qu'en janvier 2021, les forces françaises ont transformé une célébration de mariage à Bounti en deuil national au Mali. J'aurais bien aimé, s'il n'avait pas la mémoire sélective, qu'il dise au Conseil les efforts que la France a faits pour donner suite aux deux rapports qui ont été publiés, pour ne prendre que ces deux exemples.

J'ai entendu autour de cette table plusieurs interpellations, y compris de mon voisin de l'Équateur. Je voudrais lui dire ceci : le Mali a très peu de leçons, sinon pas du tout de leçons à recevoir d'un pays qui est également interpellé par rapport aux violations des droits de l'homme. Les atteintes à la liberté d'expression, à la liberté de se réunir, les persécutions contre les journalistes, les persécutions contre les procureurs et les juges sont monnaie courante dans ce pays. Donc n'ayons pas la mémoire sélective concernant les droits de l'homme. Ils sont valables pour nous tous. Je voudrais donc rassurer tous les membres, nous restons déterminés à travailler avec eux à l'amélioration de la situation des droits de l'homme, mais nous sommes opposés à la politisation et à la stigmatisation concernant cette question spécifique.

Malgré les efforts immenses déployés par le Gouvernement malien, la situation humanitaire est tributaire de facteurs exogènes, tels que les groupes armés terroristes, la situation humanitaire et les changements climatiques. Les besoins en financement ne sont couverts qu'à hauteur du tiers, alors même que le cours des denrées de première nécessité ne cesse d'augmenter sur les marchés mondiaux.

Le Gouvernement malien, en ce qui le concerne, s'engage à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins humanitaires de nos compatriotes en situation de vulnérabilité, y compris les déplacés internes et les réfugiés, conformément à la politique nationale d'action humanitaire. D'où mon appel pour une solidarité internationale accrue en faveur du Mali.

Sur les défis opérationnels, suivant les chiffres fournis par le Secrétaire général, les demandes de mouvements de la MINUSMA sont satisfaites à hauteur de 75 %. Ainsi, et contrairement à ce qui a été véhiculé, il n'existe aucune volonté de restriction des mouvements de la MINUSMA, car les demandes de mouvements de la Mission non autorisées ne respectaient tout simplement pas la procédure convenue entre les deux parties. Nous invitons donc la MINUSMA à travailler plus étroitement avec les autorités maliennes compétentes, à travers le cadre de concertation mis en place à cet effet, pour la sécurité de tous.

Abordant maintenant l'avenir de la MINUSMA, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le fait que les conclusions du rapport sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36) ne sont pas à la hauteur des attentes du Gouvernement malien et des populations maliennes. Cependant, le Gouvernement reste ouvert au dialogue sur cette question spécifique. Dans le même ordre d'idées, je souligne que le Gouvernement malien, par lettre en date du 1er mars 2023 (S/2023/161, annexe), a expressément demandé le changement de rédacteur sur tout dossier concernant le Mali devant le Conseil de sécurité, en raison de nombreux faits documentés

dont la France s'est rendue coupable vis-à-vis de mon pays. Je sais pouvoir compter sur la sagesse du Conseil de sécurité pour donner une suite aux attentes du Mali et faciliter ainsi notre engagement, notamment lors des négociations sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, qui débuteront très prochainement.

Pour terminer, je voudrais dire que le Mali est certes confronté à de nombreux défis, mais le peuple malien, dans sa grande capacité de résilience, a décidé de se tenir debout pour prendre son destin en main et éviter les erreurs du passé, afin de retrouver sa cohésion d'antan et la stabilité nécessaire à son développement durable. Fier de l'appui du peuple malien, le Gouvernement reste déterminé à faire aboutir les réformes politiques et institutionnelles en cours, y compris la tenue du référendum et des élections générales, en vue de conjurer l'instabilité politique, institutionnelle et sécuritaire que notre pays connaît depuis quelques années. Parallèlement, les Forces de défense et de sécurité maliennes intensifient les actions offensives pour défendre le territoire national et pour protéger les populations et leurs biens. Je souhaite que nos partenaires au sein du Conseil de sécurité fassent montre d'une plus grande compréhension et d'accompagnement des choix souverains du peuple malien et de son gouvernement, qui reste disposé à coopérer avec tous ceux qui le souhaitent, sous réserve du respect des principes qui guident désormais l'action extérieure du Mali. J'adresse mes sincères remerciements à tous les amis du Mali, bilatéraux comme multilatéraux, pour leur soutien appréciable à nos efforts de sortie de crise.

Enfin, je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, maliennes comme étrangères, tombées sur le champ d'honneur. J'ai une pensée particulière à cet égard pour nos frères sénégalais qui ont perdu la vie récemment au Mali en nous aidant à instaurer la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la France a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. de Rivière (France) : Je serai bref. Je n'ai évidemment pas l'intention de polémiquer avec le représentant du Mali. En effet, tout ce qui est excessif est insignifiant, et ce qu'il vient de dire concernant mon pays était excessif et donc insignifiant. Je voudrais juste rappeler trois choses.

D'abord, au début de l'année 2013, et dans mes fonctions précédentes, j'ai été associé à ces décisions à chaque étape, la France est intervenue au Mali à la demande des autorités maliennes. Au début de 2013, le Mali faisait face à une offensive d'Al-Qaida au Mali, dont les forces progressaient vers la capitale et auraient pris le contrôle intégral du Mali à 24 heures ou 48 heures près. Au début de 2013, qu'on le veuille ou non, c'est l'armée française qui a sauvé l'indépendance du Mali qui, sinon, serait tombé aux mains d'un groupe terroriste, Al-Qaida au Maghreb islamique, et de ses autres partenaires.

Deuxièmement, depuis le début de 2013, ce sont 50 soldats français qui sont tombés au Mali pour la défense de l'intégrité, de la souveraineté et de la paix au Mali, et pour rien d'autre. C'est ce qui s'est passé.

Troisièmement, s'agissant des incidents évoqués par le représentant du Mali, tout cela est parfaitement inexact, à commencer par les accusations relatives au mariage qui s'était déroulé dans le village de Bounty. J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer le Secrétaire général et de lui diffuser les images enregistrées à ce moment-là pour expliquer ce qui s'était passé. Les premières estimations et les premiers rapports de l'ONU étaient malheureusement totalement inexacts et infondés. Basons nous donc sur des faits et aidons l'ONU à faire son travail. Espérons qu'elle pourra continuer d'enquêter dans le domaine des droits de l'homme. Attendons patiemment que le rapport de Moura sorte ; il y a eu 300 morts en mars 2022 à Moura et nous attendons toujours le rapport du Conseil des droits de l'homme. Pour sa part, la France continuera d'aider le Mali et la population malienne qui souffre et qui a besoin de paix et, probablement, de démocratie.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de l'Équateur a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : De même, je n'ai pas l'intention de polémiquer avec le représentant du Mali. Je voudrais simplement clarifier quelques points.

Tout d'abord, je n'avais pas l'intention de donner des leçons au Gouvernement malien en matière de droits de l'homme. Les droits de l'homme ne doivent pas être politisés. Ils concernent toute l'humanité et ne sont pas la propriété d'un quelconque pays. J'ai été interpellé par la référence faite à l'Équateur. Le pays vit aujourd'hui sous un régime démocratique. Aucun journaliste, procureur ou juge n'a été persécuté. Le représentant du Mali ignore probablement que le Gouvernement de M. Correa n'est plus en fonction depuis plus de quatre ans.

Le Président (*parle en russe*) : Je constate que notre débat a pris un caractère interactif.

Le représentant du Mali a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Konfourou (Mali) : Je serai très bref. Je n'ai pas non plus l'intention d'engager une polémique. Je voudrais tout simplement dire que la situation des droits de l'homme au Mali est une source de préoccupation majeure pour le Gouvernement et que nous travaillons à son amélioration. Elle est intimement liée à la situation sécuritaire du pays et c'est d'ailleurs pourquoi nous mettons l'accent sur la situation sécuritaire. Par contre, en ce qui concerne les remarques de l'Ambassadeur français, je m'inscris totalement en faux avec ce qu'il a dit concernant les différents rapports. Ces documents existent, sont disponibles et racontent ce qui s'est passé. Je le renvoie donc à ces documents.

Deuxièmement, nous avons demandé une séance spéciale du Conseil de sécurité pour évoquer les violations répétées de notre espace aérien et les cas d'espionnage dont nous sommes l'objet. Je pense que c'est l'occasion, si l'Ambassadeur de la France le veut bien, de lever les restrictions et le blocage pour permettre la tenue de cette séance. Nous aurions l'occasion de présenter nos points de vue. Encore une fois, notre souci majeur est la sécurité du peuple malien, qui nécessite un effort politique et institutionnel, et c'est ce que nous faisons. Je reste ouvert à engager la discussion avec mon ami de l'Équateur et avec l'Ambassadeur de la France. Je suis sûr qu'il y a un espace pour qu'on se comprenne. Mais arrêtons de politiser la question des droits de l'homme.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.